



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/1

PARIS, le 8 octobre 2012
Original anglais/français

ORDRE DU JOUR

Point	Titre	Référence	Document
ORGANISATION ET QUESTIONS DE PROCÉDURE			
1	Ordre du jour et calendrier des travaux, élection des présidents du Comité sur les conventions et recommandations (CR) et du Comité sur les partenaires non gouvernementaux (PNG) et rapport du Bureau	Articles 5, 14 et 16 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	190 EX/1 190 EX/2 190 EX/INF.1
2	Approbation des procès-verbaux de la 189 ^e session	Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif	189 EX/SR.1-7
3	Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	190 EX/PRIV.4 et Corr.
POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT			
4	Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale	Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif <i>Multiples décisions antérieures</i> 36 C/Rés., (multiples) 184, 185, 186, 187 EX/Déc., 4 184 EX/Déc., 4 (I.B) 167 EX/Déc., 8.1 (<i>Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies</i>) 179 EX/Déc., 31 (I) (<i>Plan de publication et de diffusion pour 2012-2013</i>)	190 EX/4 Partie I (A) et Add. Partie I (B) et Add. en ligne 190 EX/INF.21 190 EX/INF.24

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)			190 EX/4 Partie II 190 EX/INF.19 190 EX/INF.23 190 EX/INF.24
5	Rapport de la Directrice générale sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	169 EX/Déc., 4.3 et 175 EX/Déc., 23	
	Questions relatives au programme		190 EX/5 Partie I et Add.
	Rapport d'étape sur l'Initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur	36 C/Rés., 30	
	Coopération entre l'UNESCO et le Réseau mondial des géoparcs	36 C/Rés., 31 187 EX/Déc., 6 (VI)	
	Application du Mémorandum d'accord entre l'UNESCO et la Banque mondiale	186 EX/Déc., 42	
	Mise en œuvre de la résolution 36 C/43 et de la décision 187 EX/5 relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem	189 EX/Déc., 5 (II)	
	L'UNESCO et les dimensions éthiques de la société de l'information	36 C/Rés., 61	
	Institutions culturelles et éducatives en Iraq	187 EX/Déc., 6 (II)	
	Questions relatives aux évaluations		190 EX/5 Partie II 190 EX/INF.24
	Rapport périodique sur les évaluations du Service d'évaluation et d'audit (IOS)	36 C/5 186 EX/Déc., 6 (VI)	
		186 EX/Déc., 4 (I et II) 36 C/Rés., 111 189 EX/Déc., 4	
		30 C/83 (I) 171 EX/Déc., 5 (III) 174 EX/Déc., 18 182 EX/Déc., 6 (II, Annexe) 35 C/Rés., 82 (II) 185 EX/Déc., 6 (V) 189 EX/Déc., 4 (B)	

Point	Titre	Référence	Document
5 (suite)	Questions relatives à la gestion		190 EX/5 Partie III et Addenda
	Rapport annuel (2011) de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : rapport de la Directrice générale	114 EX/Déc., 8.5 22 C/Rés., 37 35 C/Rés., 92	
	Mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence	177 EX/Déc., 56 187 EX/Déc., 6 (VIII) 36 C/Rés., 69	
	Possibilité d'une politique d'accès libre pour toutes les publications de l'UNESCO	187 EX/Déc., 10	
	Coûts de fonctionnement liés à la gestion des organes directeurs	189 EX/Déc., 14 (III)	
	Questions relatives aux ressources humaines		190 EX/5 Partie IV et Add.
	Rapport de la Directrice générale sur l'emploi de contrats de consultant en 2011	186 EX/Déc., 6 (VIII)	190 EX/INF.4 190 EX/INF.13 et Add.
	Premier bilan de la stratégie de gestion des ressources humaines et du Plan d'action correspondant (2011-2016)	187 EX/Déc., 6 (X) 36 C/Rés., 96 189 EX/Déc., 15 (II)	
	Répartition géographique et équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat	187 EX/Déc., 6 (IX) 36 C/Rés., 97	
	Rapports des organes directeurs des programmes intergouvernementaux et des instituts de catégorie 1 de l'UNESCO		
6	Université des Nations Unies (UNU) : rapport du Conseil de l'Université et observations de la Directrice générale à ce sujet	129 EX/Déc., 5.2.1	190 EX/6
	La Directrice générale soumet au Conseil exécutif le rapport annuel du Conseil de l'Université des Nations Unies (UNU) sur les activités de l'Université de janvier 2010 à décembre 2011. Elle présente en outre ses observations sur les travaux de l'UNU ainsi que sur la coopération entre l'UNESCO et l'UNU durant la période considérée.		
	Décision proposée.		

Point	Titre	Référence	Document
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME			
7	Éducation pour tous (EPT)	186 EX/Déc., 40 187 EX/Déc., 8 (I)	
	I. Vision et plan stratégiques pour les efforts de plaidoyer de l'UNESCO en faveur de l'EPT		190 EX/7 Partie I 190 EX/INF.24
	La Directrice générale présente au Conseil exécutif une vision et un plan stratégiques pour les efforts de plaidoyer de l'UNESCO en faveur de l'EPT aux niveaux mondial, régional et sous-régional.		
	Décision proposée.		
	II. Cadre pour l'évaluation du rôle joué par l'UNESCO en tant que coordonnatrice et chef de file de l'Éducation pour tous (EPT) à l'échelle mondiale pendant la période 2012-2015		190 EX/7 Partie II 190 EX/INF.24
	La Directrice générale présente un cadre pour l'évaluation du rôle joué par l'UNESCO en tant que coordonnatrice et chef de file de l'Éducation pour tous (EPT) à l'échelle mondiale.		
	Décision proposée.		
8	Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)	187 EX/Déc., 6 (III) 189 EX/Déc., 6 (II)	
	I. Conclusions du troisième Congrès International sur l'EFTP		190 EX/8 Partie I 190 EX/INF.24
	La Directrice générale présente les conclusions du troisième Congrès international sur l'EFTP ainsi que ses observations sur les recommandations qui lui sont adressées dans le Consensus de Shanghai.		
	Décision proposée.		

Point	Titre	Référence	Document
8 (suite)	<p data-bbox="252 297 794 394">II. Stratégie pour l'EFTP : rapport préliminaire relatif à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie</p> <p data-bbox="252 432 794 703">La Directrice générale présente un rapport préliminaire sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (2010-2015) et fournit des informations sur le recensement et la documentation, par le Secrétariat, des meilleures pratiques en matière d'EFTP en vue de leur plus large diffusion.</p> <p data-bbox="252 734 481 763">Décision proposée.</p>		190 EX/8 Partie II
9	<p data-bbox="252 801 794 927">Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : perspectives après 2014</p> <p data-bbox="252 965 794 1173">La Directrice générale présente diverses options possibles pour faire de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014) un processus institutionnalisé après 2014, en vue de leur transmission à l'Assemblée générale des Nations Unies.</p> <p data-bbox="252 1205 481 1240">Décision proposée.</p>	36 C/Rés., 16	190 EX/9
10	<p data-bbox="252 1272 794 1397">Rapport sur les questions relatives à l'opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique</p>	186 EX/Déc., 9	190 EX/10
11	<p data-bbox="252 1435 794 1503">Protection et promotion des musées et des collections</p> <p data-bbox="252 1541 794 1845">En application de la résolution 36 C/46, qui priait « la Directrice générale de procéder à une évaluation de l'éventail des modalités possibles pour la protection et la promotion des musées et des collections en temps de guerre et en temps de paix », une réunion internationale d'experts de catégorie VI s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 11 au 14 juillet 2012. Le Conseil exécutif est invité à examiner l'évaluation faite par ces experts.</p> <p data-bbox="252 1877 481 1904">Décision proposée.</p>	36 C/Rés., 46	190 EX/11 et Add.

Point	Titre	Référence	Document
12	<p>Étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme</p> <p>À la demande du Comité du patrimoine mondial (décision 34 COM 5F.2, Brasilia, 2010), la Directrice générale présente une étude pour un instrument normatif sur la préservation du patrimoine et le développement durable du tourisme.</p> <p>Décision proposée.</p>	187 EX/Déc., 23	190 EX/12
13	<p>Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 36 C/43 et de la décision 189 EX/8</p> <p>Ce document est soumis en application de la décision 189 EX/8, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.</p> <p>Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, tous financés principalement par des contributions volontaires extrabudgétaires.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	189 EX/Déc., 8	190 EX/13
14	<p>Mise en œuvre de la décision 189 EX/9 sur « les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal bin Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem »</p> <p>Ce document est présenté en application de la décision 189 EX/9, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	189 EX/Déc., 9	190 EX/14
15	Journée internationale des manuscrits ¹	Point proposé par l'Égypte	190 EX/15 190 EX/INF.17

¹ L'examen de ce point a été reporté à la 191^e session, à la demande de l'Égypte.

Point	Titre	Référence	Document
16	Rapport de la Directrice générale sur la réunion d'experts sur le renforcement du Programme Mémoire du monde Ce document présente les résultats de la réunion d'experts organisée à l'initiative de la Directrice générale afin d'étudier les modalités de renforcement du Programme Mémoire du monde comme demandé par la Conférence générale à sa 36 ^e session (résolution 36 C/59). Après une évaluation approfondie du programme, notamment de ses lacunes et de ses réalisations, les experts ont établi une liste de recommandations qu'ils ont adressée à la Directrice générale et aux États membres. Ces recommandations sont jointes en annexe au document. Décision proposée.	36 C/Rés., 59	190 EX/16
17	Mise en œuvre/réexamen de la stratégie d'ensemble et situation générale concernant les prix UNESCO	171 EX/Déc., 24 177 EX/Déc., 28 182 EX/Déc., 25 185 EX/Déc., 38 189 EX/Déc., 16	190 EX/17
Instituts et centres			
18	Instituts et centres de catégorie 2	35 C/Rés., 103 189 EX/Déc., 16	190 EX/18 Partie I 190 EX/INF.16 190 EX/INF.24
	Proposition concernant la création, en Arabie saoudite, d'un centre régional pour la qualité et l'excellence de l'enseignement K-12 (maternelle + 12)	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie II
	Proposition concernant la création à Belgrade (Serbie) d'un centre sur l'eau pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique	36 C/Rés., 29	190 EX/18 Partie III
	Proposition concernant l'établissement à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) de l'Institut international de génie sismique et de sismologie appliquée (IZIIS) au sein de l'Université Saints-Cyrille-et-Méthode ²	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie IV et Corr.
	Proposition concernant la création à Montevideo (Uruguay) d'un centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes ²	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie V

² L'examen de ce sous-point a été reporté à la 191^e session du Conseil exécutif.

Point	Titre	Référence	Document
18 (suite)	Proposition concernant la création, à Langfang (Chine), d'un Centre international sur la géochimie à l'échelle mondiale ²	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie VI
	Évaluation du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM), et renouvellement de son statut de centre de catégorie 2 ²	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie VII
	Centre international des arts martiaux pour le développement et la participation de la jeunesse à Chungju (République de Corée) ²	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie VIII
	Contribution des instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) en Afrique à la mise en œuvre des activités du programme relatives à la jeunesse dans la région ³	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie IX
	Rapport de la Directrice générale sur une proposition du Conseil d'administration de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau visant à créer un campus mondial et à obtenir le droit de décerner des diplômes de doctorat	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/18 Partie X
PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME (37 C/4) ET PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (37 C/5)			
19	Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de stratégie à moyen terme (37 C/4) et le Projet de programme et de budget (37 C/5)	Articles V et VI de l'Acte constitutif 169 EX/Déc., 4.1 176 EX/Déc., 6 (I) 177 EX/Déc., 27 182 EX/Déc., 14 <i>(orientation stratégique du PISF)</i> 35 C/Rés., 107 186 EX/Déc., 10 (MOST) 186 EX/Déc., 17 (IV) 36 C/Rés., 110 <i>(méthodes de préparation du budget)</i> 36 C/Rés., 112 <i>(objectifs de développement convenus au niveau international ;</i>	

² Il est proposé de reporter l'examen de ce sous-point à la 191^e session du Conseil exécutif.
³ Ce sous-point a été retiré.

Point	Titre	Référence	Document
19 (suite)		<i>renforcement de la gestion axée sur les résultats (RBM)</i> 36 C/Rés., 1 189 EX/Déc., 4 (A) 189 EX/Déc., 5 (I) 189 EX/Déc., 15 (II)	
	I. Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant les champs d'action prioritaires		190 EX/19 Partie I et Corr. Partie I (A), (B) et (C) en ligne 190 EX/INF.5 (L'éducation d'abord : Initiative du Secrétaire général de l'ONU sur l'éducation) 190 EX/INF.6 (Initiative du Secrétaire général de l'ONU sur la science) 190 EX/INF.26 (Le Pacte des océans du Secrétaire général de l'ONU) 190 EX/INF.24
	II. Techniques budgétaires et estimations techniques préliminaires pour 2014-2015 (37 C/5)		190 EX/19 Partie II 190 EX/INF.20 190 EX/INF.22 190 EX/INF.24
	MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION		
20	Examen de la procédure à suivre en vue de la proposition d'un candidat au poste de Directeur général de l'Organisation	Article 58 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	190 EX/PRIV.1 190 EX/PRIV.2 190 EX/20
21	Suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO	187 EX/Déc., 17 (IV) 189 EX/Déc., 11	190 EX/21 Partie I 190 EX/INF.12 et Add. 190 EX/INF.24
	Partie I : Rapport de la Directrice générale		
	Ce document contient un bref rapport sur les progrès accomplis dans le suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO.		
	Décision proposée.		

Point	Titre	Référence	Document
21 (suite)	<p>Partie II : Cadre directeur pour les partenariats stratégiques : une stratégie globale pour les partenariats</p> <p>Ce rapport présente la première stratégie globale pour les partenariats de l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée.</p>		190 EX/21 Partie II 190 EX/INF.7 190 EX/INF.24
22	<p>Rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration de l'UNESCO</p> <p>Ce document présente les recommandations adressées à l'UNESCO par le Corps commun d'inspection concernant le rapport sur la gestion et l'administration de l'UNESCO, ainsi que les commentaires et observations de la Directrice générale sur ces recommandations.</p> <p>Décision proposée.</p>		190 EX/22 et Add. 190 EX/INF.24
	<p>QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS</p>		
23	<p>Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet</p> <p>Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.</p>	104 EX/Déc., 3.3	190 EX/CR/HR et Add.
24	<p>Application des instruments normatifs</p> <p>Suivi général</p>	<p>182 EX/Déc., 31 185 EX/Déc., 23 (I)</p> <p>182 EX/Déc., 31 187 EX/Déc., 20 (I) 189 EX/Déc., 13 (I)</p>	190 EX/24 Partie I

Point	Titre	Référence	Document
24 (suite)	<p>Application de la Recommandation de 1966 concernant la condition du personnel enseignant et de la Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur</p> <p><i>Rapport de la Directrice générale sur les allégations reçues par le Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)</i></p> <p>La Directrice générale présente le rapport intérimaire du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), qui a trait aux allégations de non-respect de ces Recommandations transmises au CEART par des organisations d'enseignants (annexe).</p> <p>Décision proposée.</p>	184 EX/Déc., 20	190 EX/24 Partie II
	<p>Application de la Convention de 1989 sur l'enseignement technique et professionnel et de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel (EFTP)</p> <p>La Directrice générale présente les conclusions du réexamen, par le Secrétariat, des deux instruments normatifs que sont la Convention de 1989 sur l'enseignement technique et professionnel et la Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>Décision proposée.</p>	187 EX/Déc., 20 (IV)	190 EX/24 Partie III
	<p>Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques</p>	189 EX/Déc., 13 (III)	190 EX/24 Partie IV et Add.

Point	Titre	Référence	Document
25	<p>Réflexion sur le Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation</p> <p>La Directrice générale présente les résultats de la réflexion, menée en collaboration avec l'ECOSOC (CESCR), sur l'avenir du Groupe et sur d'éventuelles solutions alternatives pour assurer un suivi conjoint du droit à l'éducation.</p> <p>Décision proposée.</p>	187 EX/Déc., 21	190 EX/25
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES			
26	<p>Rapport financier et états financiers vérifiés et consolidés de l'UNESCO pour l'année close le 31 décembre 2011, et rapport du Commissaire aux comptes</p> <p>La Directrice générale présente le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés et consolidés, ainsi que le rapport de la Directrice générale, concernant les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.</p> <p>Décision proposée.</p>	Article 12.10 du Règlement financier	190 EX/26 Partie I et Partie II
27	<p>Règlements financiers des comptes spéciaux</p> <p>La Directrice générale soumet à l'examen du Conseil exécutif les règlements financiers régissant la gestion du Compte spécial pour l'information du public par les nouvelles technologies et les médias sociaux et du Compte spécial pour la Journée internationale du jazz et les projets connexes, en indiquant dans chaque cas les écarts par rapport au modèle standard qui figure dans la décision 161 EX/7.10.</p> <p>Décision proposée.</p>	Articles 6.5 et 6.6 du Règlement financier	190 EX/27

Point	Titre	Référence	Document
28	<p>Mise en œuvre du Plan d'action en vue de l'amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires</p> <p>Ce document contient un rapport d'étape de la Directrice générale sur la mise en œuvre du Plan d'action en vue de l'amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires (174 EX/INF.4). Il comprend des informations sur la programmation des activités extrabudgétaires au titre du Programme additionnel complémentaire (CAP) publié en mars 2012, ainsi que des mises à jour sur la mobilisation des ressources et l'exécution et le suivi des activités extrabudgétaires, et aussi des mesures visant à promouvoir la transparence concernant les activités extrabudgétaires de l'UNESCO et à renforcer les capacités. Le rapport donne également des informations actualisées sur la politique de recouvrement des coûts.</p> <p>Décision proposée.</p>	<p>187 EX/Déc., 6 (XII) 36 C/Rés., 88</p>	<p>190 EX/28 190 EX/INF.8</p>
29	<p>Rapport de la Directrice générale sur la situation des contributions et plans de paiement des États membres</p> <p>La Directrice générale fait rapport sur l'état du recouvrement des contributions et plans de paiement des États membres, ainsi que sur la situation de trésorerie de l'Organisation.</p> <p>Décision proposée.</p>	<p>36 C/Rés., 2</p>	<p>190 EX/29 et Add.</p>
30	<p>Rapport de la Directrice générale au 31 mai 2012 sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et observations de celui-ci</p> <p>Conformément au règlement financier et aux précédentes décisions du Conseil exécutif, la Directrice générale présente un rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes. Ce dernier présente également ses observations. Ce point n'entraîne aucune incidence financière et administrative</p> <p>Décision proposée.</p>	<p>187 EX/Déc., 35 (II) (Gestion du Bureau international d'éducation (BIE)) 186 EX/Déc., 30 (II) (Rapport d'audit du Bureau de l'UNESCO à Jakarta en application des recommandations du Commissaire aux comptes)</p>	<p>190 EX/30 190 EX/INF.9</p>
31	<p>Rapport de la Directrice générale sur l'état d'avancement de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège</p>	<p>187 EX/Déc., 33</p>	<p>190 EX/31 et Add.</p>

Point	Titre	Référence	Document
32	<p>Rapport de la Directrice générale sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie</p>	36 C/Rés., 99	<p>190 EX/32 et Add. et Corrigenda 190 EX/INF.14</p>
	<p>Conformément à la résolution 36 C/99 de la Conférence générale concernant le réexamen de la gouvernance de la Caisse d'assurance-maladie (CAM), la Directrice générale rend compte de l'étude et des recommandations relatives au nouveau mécanisme de gouvernance destiné à renforcer l'indépendance et l'expertise de la Caisse ainsi que le financement de l'assurance-maladie après la cessation de service afin de garantir la stabilité et la viabilité financières à l'avenir de la CAM.</p>		
	<p>Décision proposée.</p>		
33	<p>Questions relatives au Siège</p>	<p>187 EX/Déc., 35 (I) 36 C/Rés., 100 36 C/Rés., 101 (<i>Plan Directeur relatif au Siège de l'UNESCO : rapport d'étape</i>)</p>	<p>190 EX/33 Partie I et Addenda</p>
	<p>Rapport de la Directrice générale, en coopération avec le Comité du Siège, sur la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'UNESCO</p>		
	<p>La Directrice générale soumet au Conseil exécutif un rapport sur la gestion de l'ensemble des bâtiments du Siège, y compris la maintenance et la conservation des bâtiments, la gestion de l'espace, les questions de sûreté et de sécurité et les activités génératrices de revenus et l'état d'avancement du Plan directeur.</p>		
	<p>Le document a été approuvé par le Comité du Siège à sa 180^e session (19 juin 2012).</p>		
	<p>Décision proposée.</p>		
	<p>Rapport de la Directrice générale sur « L'UNESCO ouverte » et autres expositions</p>		<p>190 EX/33 Partie II et Add. 190 EX/INF.18</p>

Point	Titre	Référence	Document
34	<p data-bbox="240 293 810 360">Situation financière de l'Organisation et incidences sur l'exécution du 36 C/5</p> <p data-bbox="240 394 810 667">Conformément à la décision 189 EX/15, la Directrice générale rend compte des progrès accomplis en vue de la réalisation des dix-huit objectifs de la feuille de route. Le document contient en outre une estimation des économies qui pourraient être réalisées grâce aux mesures en cours, ainsi que de nouvelles propositions de gains d'efficacité en matière de coûts administratifs.</p> <p data-bbox="240 701 810 730">Aucune décision n'est proposée.</p>	189 EX/Déc., 15	190 EX/34 et Add. 190 EX/INF.15 190 EX/INF.24
35	Nouveaux audits du Commissaire aux comptes :	Article 12.4 du Règlement financier	190 EX/35 Partie I Rev.
	Audit du Bureau régional pour la science et la culture en Europe à Venise	Article 12.4 du Règlement financier	190 EX/35 Partie II
	Rapport d'audit du Bureau multipays de l'UNESCO pour l'Afrique australe (SACO) - Windhoek, Namibie	Article 12.4 du Règlement financier	190 EX/35 Partie III
	Audit des dépenses de voyage de l'UNESCO ⁴	Article 12.4 du Règlement financier	190 EX/35 Partie IV
	Rapport d'audit de la réserve du fonds de roulement de l'UNESCO		

⁴ Ce sous-point a été reporté à la demande du Commissaire aux comptes.

Point	Titre	Référence	Document
RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX NON GOUVERNEMENTAUX			
36	<p>Relations avec les partenaires non gouvernementaux</p> <p>En application de la décision 188 EX/12 et de la résolution 36 C/108, par laquelle ont été adoptées les nouvelles Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, la Directrice générale rend compte au Conseil exécutif des initiatives et mesures prises pour garantir l'application adéquate des nouvelles Directives, ainsi que pour renforcer et élargir le réseau des ONG partenaires officielles de l'UNESCO.</p>	<p>Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales 36 C/Rés., 108</p>	190 EX/36
<p>Décision proposée.</p>			
37	<p>Mission et mandat du groupe de travail tripartite à participation non limitée chargé d'assurer le suivi de l'examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales</p> <p>Ce point a été inscrit en application du paragraphe 15 de la décision 189 EX/16 qui demandait que les prochaines consultations régionales sur le 37 C/4 et le 37 C/5 débouchent sur des propositions concernant la mission et le mandat du groupe de travail tripartite à participation non limitée chargé d'assurer le suivi de l'examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales, qui seraient soumises à l'examen du Conseil exécutif.</p>	189 EX/Déc., 16	190 EX/37 et Add.
<p>Décision proposée.</p>			

Point	Titre	Référence	Document
38	<p>Application de la résolution 36 C/81 et de la décision 189 EX/19 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés</p> <p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 189^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	189 EX/Déc., 19	190 EX/38
39	<p>Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza : application de la décision 189 EX/20</p> <p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 189^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement de la bande de Gaza.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	189 EX/Déc., 20	190 EX/39
40	<p>Relations avec l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine (OIJ) et projet de mémorandum d'accord entre l'UNESCO et cette organisation</p> <p>Conformément à l'article XI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif de l'Organisation, la Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour approbation, un projet de mémorandum d'accord entre l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine (OIJ) et l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée.</p>	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/40
QUESTIONS GÉNÉRALES			
41	<p>Dates de la 191^e session et liste provisoire des questions que le Conseil exécutif aura à traiter à sa 191^e session</p>	<p>Article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif 103 EX/Déc., 3.2.1</p>	<p>190 EX/INF.10 190 EX/INF.11</p>

Point	Titre	Référence	Document
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
42	Amendements aux statuts du Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation Suite à une proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine, la Directrice générale soumet une proposition d'amendement des statuts du Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation visant à faire passer le nombre de lauréats de deux à trois. Décision proposée.	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/42
43	Convocation d'une réunion extraordinaire des États parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels Ce point est inscrit à la demande de la Directrice générale comme suite aux résultats de la Deuxième Réunion des États parties à la Convention de 1970 et en réponse à la nécessité d'accélérer le processus de mise en place des nouveaux organes de suivi, et en particulier du Comité subsidiaire. Décision proposée.	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/43
44	Quel avenir et quels défis pour l'UNESCO ?	Point proposé par le Gabon au nom des États membres du Groupe des 77 et la Chine	190 EX/44
45	La priorité Afrique	Point proposé par Djibouti au nom des États membres du Groupe africain	190 EX/45
46	Améliorer la transparence des programmes de l'UNESCO	Point proposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	190 EX/46
47	Proposition de proclamation par l'ONU de 2015 Année internationale de la lumière	Point proposé par la Fédération de Russie, le Ghana, le Mexique et la Nouvelle-Zélande	190 EX/47 190 EX/INF.17

Point	Titre	Référence	Document
48	Journée mondiale de la langue arabe	Point proposé par l'Arabie saoudite et le Maroc	190 EX/48
49	Relations avec le Centre International de Recherches et de Documentation sur les Traditions et les Langues africaines (CERDOTOLA) et projet d'accord entre l'UNESCO et cette Organisation	Point proposé par la Directrice générale	190 EX/49



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/1

Add. et Corr.

PARIS, le 10 octobre 2012
Original anglais

Point 1 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

ADDENDUM ET CORRIGENDUM

Le point ci-après a été rétabli dans l'ordre du jour de la 190^e session du Conseil exécutif :

Titre	Référence	Document
-------	-----------	----------

Instituts et centres

Proposition concernant la création à Montevideo (Uruguay) d'un centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Point proposé par la Directrice générale

190 EX/18 Partie V